

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 19 heures, le Conseil Municipal d'Ogeu-les-Bains, s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, Marc OXIBAR, affichée et transmise par voie électronique le 05/04/24, et sous la présidence de ce dernier.

Étaient présents : Marc OXIBAR, Michel LASSERRE, Fabienne MÉNE-SAFFRANÉ, Jean-Pierre ARRIUBERGÉ, Corinne LAGRAVE, Véronique MARTIN, Didier CAZENAVE-LARROCHE, Laure LABORDE, Jean-Michel DUTOYA, Jean- Patrick CAZENAVE, Stéphanie PERNA, Nathalie VINCENZI, Olivier BRIZION

Absents excusés : Clara SALLE, Denis MIQUEU.

Secrétaire de Séance : Corinne LAGRAVE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- 2024_02_01 : Vote des taux des impôts directs locaux
- 2024_02_02 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2024
- 2024_02_03 : Prestations d'aides sociales
- 2024_02_04 : Commune : Vote du budget primitif 2024
- 2024_02_05 : Assainissement : Vote du budget primitif 2024
- 2024_02_06 : Lotissement Camous : Vote du budget primitif 2024
- 2024_02_07 : Lotissement Bellevue : Vote du budget primitif 2024
- 2024_02_08 : Lotissement Castera : Vote du budget primitif 2024
- 2024_02_09 : Rénovation de l'éclairage public lié à la Sécurisation BT rue du Bois et rue Lasbarthes -
Affaire n° 22REP115
- 2024_02_10 Création d'un emploi non permanent d'un agent à temps non complet

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2024.

1. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-01 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état N° 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant l'augmentation des bases d'imposition 2024 pour tenir compte de l'inflation (+ 4.18% pour la taxe foncière bâtie, + 3.26% pour la taxe foncière non bâties et + 3.69% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2024	Tau x	Produits à taux constants
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 939 000	23,5 4%	456 441 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	57 300	32,2 5%	18 479 €
Taxe d'habitation (TH)	140 000	6,24 %	8 736 €
Produit total de référence			483 656 €
Effet du coefficient correcteur			-224 171 €
Prévisionnel 2024			259 485 €

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état N° 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-02 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2024

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2024 aux différentes associations. Il indique que chaque association a fourni un dossier de demande complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer au titre de l'année 2024 les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2024
OCCE COOP SCOLAIRE et CLASSE DE MER – ECOLE, etc.	4 300 €
LA FARANDOLE	1 000 €
AMICALE CONSCRITS	1 800 €
SOCIETE DE CHASSE	700 €
Club ERABOUNAYGO	550 €
ASSO SPORTIVE BUZY OGEU	3 300 €
OGEU CYCLO SPORT	650 €
PELOTE OGEULOISE	2 200 €
JUDO CLUB D'OGEU	2 200 €
LES SOURCES – activités et ludothèques	3 000 €
LES SOURCES – Espace de vie sociale	3 500 €
O'JE DANSE	700 €
FROMAGE EN MUSIQUE	500 €
LES BROUTCHES	750 €
LES POUTRES	750 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
PETANQUE OGEULOISE	700 €
L'OGEULOISE	800 €
UNION DES PRODUCTEURS FERMIERS DU 64	360 €
COLLECTIF OLORONNAIS DE DISTRIBUTION DE DENREES ALIMENTAIRES	100 €
LIGAMS (La Passem !)	300 €
Non affecté	5 340 €
TOTAL	34 000 €

3. DÉLIBÉRATION N°2024-02-03 – Prestations d'aides sociales

Monsieur le Maire propose de renouveler les prestations d'aides sociales à compter de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une bourse de 200 € à tous les étudiants de l'enseignement supérieur domiciliés dans la commune qui bénéficient d'une bourse départementale.

DÉCIDE de participer, pour les personnes qui en feraient la demande, aux frais d'installation d'une solution de téléassistance pour un montant de 48 €.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer le mandatement de ces dépenses dans la limite des crédits votés au budget de l'exercice

4. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-04 – COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses	:	1 522 176,10 €
Recettes	:	1 532 676,10 €

Fonctionnement

Dépenses	:	2 005 334,32 €
Recettes	:	2 005 334,32 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	1 532 676,10 € (dont 10 500.00 de RAR)
Recettes	:	1 532 676.10 € (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 005 334,32 €
Recettes	:	2 005 334,32 €

5. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-05 – ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses	:	570 716.79 €
Recettes	:	570 716.79 €

Fonctionnement

Dépenses	:	112 886.08 €
Recettes	:	112 886.08 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	570 716.79 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	570 716.79 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	112 886.08 €
Recettes	:	112 886.08 €

6. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-06 – Lotissement Camous : Vote du budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses	:	184 593.50
Recettes	:	184 593.50

Fonctionnement

Dépenses	:	233 162.61
Recettes	:	233 162.61

7. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-07 – LOTISSEMENT BELLEVUE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses	:	106 615,58
Recettes	:	106 615,58

Fonctionnement

Dépenses	:	106 615,58
Recettes	:	106 615,58

8. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-08 – Lotissement Castera : Vote du budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses	:	122 377,05
Recettes	:	122 377,05

Fonctionnement

Dépenses	:	184 901,10
Recettes	:	184 901,10

**9. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-09 –Rénovation de l'éclairage public lié à la Sécurisation BT rue du Bois et rue Lasbarthes
- Affaire n° 22REP115**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation de l'Eclairage public lié à la Sécurisation BT rue du Bois et rue Lasbarthes (lié 19SE007)

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement ALLEZ / ERS.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation EP (DEPARTEMENT) - Rénovation 2024", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	48 568,90 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 856,89 €
- frais de gestion du TE64	2 023,70 €
TOTAL	55 449,49 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	21 000,00 €
- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)	8 763,97 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	23 661,82 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	2 023,70 €
TOTAL	55 449,49 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTÉ l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

10. DÉLIBÉRATION N° 2024-02-10 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'un agent social à temps non complet pour assurer l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap durant la pause méridienne, ainsi que pour une période au sein de la classe en renfort de l'enseignante. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait créé pour la période du 1er juin au 5 juillet 2024 inclus.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 16 heures.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 367

Après avoir entendu le Maire sans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création à compter du 1er juin 2024 d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent social représentant 16 heures de travail par semaine en moyenne.

DÉCIDE que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe.

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024

Communications du Maire :**Programme de travaux ONF**

Jean-Pierre Arriubergé présente le programme de travaux de l'ONF pour l'année, il n'y a pas de délibération du Conseil Municipal à prendre, il n'y a plus de subventions sur ces travaux.

Aménagement carrefour RN 134 – RD 416

Monsieur le maire fait part d'une réunion organisée avec la DIRA pour présenter les solutions d'aménagement autour du futur rond-point de la RN 134, la sécurisation de l'entrée de l'entreprise HOLIGHT (circulation dans la rue des Fontaines sous la RN134 pour relier le hameau), ainsi que les propositions d'aménagement d'une aire de co-voiturage. La question est de savoir si la circulation sous la RN134 doit être maintenue aux véhicules ou simplement autorisée aux piétons, cyclistes, bétail et agriculteurs. Le sujet sera débattu en commission agricole.

Espace de Vie Sociale

Corinne Lagrave présente les ébauches d'aménagement proposées par le cabinet d'architectes Nelly Torcal.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de N° 2024-02-01 à 2024-02-10.

Le Maire,

Secrétaire de séance,

Marc OXIBAR

Corinne LAGRAVE